



Le transport en commun

- contre une augmentation des tarifs
- pour la création d'un organisme régional

Dans une lettre adressée à monsieur Lawrence Hanigan le 8 août dernier, et dont vous pouvez obtenir la copie intégrale en communiquant au secrétariat (866-2861), la Chambre a recommandé:

- 1) de maintenir, dans l'immédiat, la politique de 1969 gelant les tarifs de la CTCUM;
- 2) de faire les démarches nécessaires auprès du gouvernement provincial en vue de la création d'un organisme régional de transport en commun, dont la juridiction
 - 2.1) engloberait l'ensemble de la région métropolitaine et les villes satellites de la région administrative,
 - 2.2) porterait sur tous les modes de transport en commun,
 - 2.3) et porterait aussi sur les aires de stationnement liés au réseau de transport en commun;
- 3) de rechercher dans l'immédiat auprès des gouvernements supérieurs des subventions plutôt que des exemptions de taxes.

La tarification

Selon la Chambre, l'augmentation des tarifs proposée par la CTCUM, si minime soit-elle, aurait nécessairement un effet

négatif sur le nombre d'usagers ou, tout au moins, sur le taux de croissance de ce nombre. De plus, si l'on acceptait aujourd'hui une augmentation des tarifs pour réduire un déficit, pourquoi n'accepterions-nous pas par la suite des augmentations plus importantes pour effacer tout déficit ?

L'objectif que doivent poursuivre les responsables de la vie urbaine dans la région métropolitaine est d'amener la grande majorité des citoyens à préférer le transport en commun à l'automobile particulière pour se rendre dans les lieux de rassemblement massif.

Un organisme régional

Le réseau moderne de transport en commun dont la région de Montréal a besoin, ne peut pas se bâtir à partir d'un organisme qui a pour seule préoccupation et pour seule responsabilité le métro et l'autobus.

La région de Montréal, à cause de son histoire industrielle déjà ancienne, a l'avantage d'être parcourue de toute part par des chemins de fer. Ces chemins de fer sont à peu près inutilisés pour le transport des personnes; seulement 11% des personnes qui quittent le centre-ville aux heures de pointe utilisent le train.

La coordination entre le métro et l'autobus à l'intérieur du territoire sur lequel la CTCUM a juridiction est un fait acquis. Mais il n'y a pas de coordination suffisante entre
(suite à la page 8)

Le tournoi de golf de votre Chambre

le jeudi 23 août - au Club de golf de Lachute

(voir détails page 7)

Le rapport Gendron à votre disposition

Votre Service de renseignements reçoit au fur et à mesure de leur parution les publications de la Commission Gendron. Vous pouvez dès maintenant consulter au secrétariat de votre Chambre:

- La situation de la langue française au Québec -

Volume 1 - La langue de travail
Volume 2 - Les droits linguistiques
(disponible aussi en anglais)

- Inventaire critique des droits linguistiques au Québec, par Me Claude-Armand Sheppard - Tome 1 et tome 2.

- La législation fédérale en matière linguistique -

La réglementation municipale en matière linguistique au Québec -
La législation récente en matière linguistique dans les provinces d'Ontario, du Manitoba et du Nouveau-Brunswick, par André Dufour.

- Le français utilisé par les agences de publicité au Québec, par M. Soucy et D. Gagné de Sorecom Inc.

- La production des universités québécoises et la population de formation universitaire au Québec -
Diplômes octroyés par les universités du Québec (1925-1970) et population de diplômés (1964-1970), par Guy Girard avec la collaboration de L. Brault, R. Champagne et B. Empey.

Le rapport de la Commission Gendron et les diverses études sont aussi disponibles chez l'éditeur officiel du Québec.

Combien gagnent les employés payés à l'heure?

Combien d'heures travaillent les employés payés à l'heure par semaine? Ont-ils des conventions collectives? Quelles sont les clauses de sécurité syndicale? Accorde-t-on des primes de surtemps? A quel tarif? Combien de congés statutaires observe-t-on par année? Quelles périodes de repos accorde-t-on?

Vous trouverez des réponses à ces questions et à bien d'autres dans l'"Enquête annuelle sur les employés payés à l'heure 1973 - Salaires et conditions de travail dans la région de Montréal" réalisée par l'AMC, le Montreal Board of Trade et votre Chambre.

Disponible à partir du 20 août prochain, au prix de \$3.00 à votre Service des renseignements (Marie-Paule Durocher - 866-2861).

Cette enquête fait partie de la série des quatre enquêtes réalisées par votre Chambre, le Board et l'AMC sur "Les employés de bureau - salaires et conditions de travail dans la région de Montréal" (annuel), "Les allocations aux employés pour les dépenses d'automobile" (à tous les deux ans) et "La fermeture pour les vacances d'été" (annuel). Commerce Montréal vous tiendra au courant de la publication de ces diverses enquêtes.

LS

Assemblée générale annuelle

à la Maison du Commerce, 1080, côte du Beaver Hall

le mercredi, 12 septembre 1973

10h30- Séance d'information
salon 4, au 5ème étage

12h Assemblée générale annuelle
"Le Vieux Montréal", au 3ème étage

Inscription:
Micheline Comeau
866-2861

tables réservées pour
8 personnes
Le couvert: \$7.

A la fin de septembre

Délégation commerciale portugaise à Montréal

Une délégation commerciale portugaise, composée d'une trentaine d'exportateurs et de banquiers, passera une semaine à Montréal, du 23 au 30 septembre prochain.

Le ministère portugais de l'Economie, qui dirige cette délégation, présentera de façon spéciale quatre catégories de produits: 1) les céramiques utilisées comme matériaux de construction; 2) le prêt-à-porter, les textiles, les tricots, les suèdes et les cuirs; 3) la chaussure; 4) le mobilier et les accessoires d'ameublement.

Pour obtenir des renseignements sur cette délégation, on communique avec "L'Office commercial du Portugal", Place Bonaventure, B.P. 954, (861-4767).



TOUT EN ELECTRONIQUE
*Ensemble Haute-Fidélité
Magnétophones, Tourne-*

*disques, etc., etc.
Nous vous invitons à visiter nos
salles de montre.*

PAYETTE RADIO LTEE, 730 St-Jacques
8 7 8 - 4 7 7 1

*Lemay, Paquin & Gilbert
- Avocats -
800, Place Victoria, suite 1025
C.P. 225
Montréal 115. Tél.: 878-4211*



Claude Parant

SELECTION DU PERSONNEL

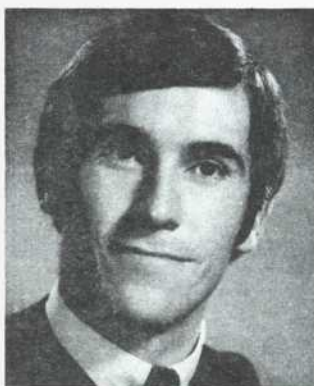
HORAIRE

Vendredi le 7 décembre
de 9 heures à 21 heures

Samedi le 8 décembre
de 9 heures à 17 heures

LE DEFI DE L'ENTREVUE

La sélection du personnel est une tâche très difficile. Tous sont d'accord sur l'extrême importance d'une sélection adéquate. Peu de gens possèdent les aptitudes et les techniques nécessaires. Il est peu de tâches aussi complexes que celle qui consiste à évaluer les capacités actuelles et potentielles d'un candidat.



Jean-Pierre Chartrand

LE MARKETING

HORAIRE

Mercredi le 28 novembre
de 9 heures à 21 heures 30

Jeudi le 29 novembre
de 9 heures à 21 heures 30

Vendredi le 30 novembre
de 9 heures à 16 heures

LES OBJECTIFS

Ce séminaire offre l'occasion de :

- se familiariser avec le concept du marketing
- se développer une expertise de base au niveau
 - du comportement du consommateur
 - de la segmentation des marchés
 - de la recherche de marché



Maurice Primeau

LA VENTE AU COMPTOIR

HORAIRE

De 19 heures à 21 heures 30

Les lundis	17 - 24	septembre 1973
	1 - 15 - 22 - 29	octobre
	5 - 12 - 19 - 26	novembre
	3 - 10	décembre

LES OBJECTIFS

- Rendre le vendeur (ou tout autre employé du service des ventes) plus conscient de son rôle dans un commerce de détail ;
- améliorer le volume et la qualité des ventes en permettant au personnel d'approfondir ses connaissances et ses techniques de la vente au détail ;
- acquérir le véritable art de vendre par des méthodes modernes et des techniques appropriées.



Pierre Tremblay

INITIATION AUX TECHNIQUES D'ANALYSE EN INFORMATIQUE

HORAIRE

Les mardis

	25	septembre 1973
	2-9-16-23-30	octobre
	6-13-20-27	novembre
	4-11	décembre

de 19 heures à 21 heures 30

LES OBJECTIFS

Ce stage a pour objectifs de :

1. vous aider à vous familiariser avec le rôle que peut jouer l'informatique dans la gestion de l'entreprise;
2. vous aider à acquérir une technique d'analyse qui vous permettra de découvrir les occasions de vous servir de l'informatique;
3. vous initier au monde de l'ordinateur et de sa "quincaillerie";

la Chambre de commerce de Montréal

pour vous et pour votre personnel - téléphonez à Pierre Boucher (866-2861)



Jean-Pierre Gagné

LES TECHNIQUES DE LA VENTE

HORAIRE

De 19 heures à 21 heures 30
 Les mercredis 10 - 17 - 24 - 31 octobre
 7 - 14 - 21 - 28 novembre

PERIODE INTENSIVE

le vendredi 12 octobre
 de 19 heures à 21 heures 30

le samedi 13 octobre
 de 9 heures à 17 heures

L'OBJET

- Ce stage vous permettra de comprendre le concept du marketing moderne et la psychologie des communications.
- Ces techniques modernes vous permettront une meilleure compréhension des besoins réels d'une clientèle de plus en plus critique et informée.
- Par des expériences pratiques, vous apprendrez à communiquer et à vendre de façon scientifique.



Jacques Levesque

CORRESPONDANCE COMMERCIALE

HORAIRE

De 19 heures à 21 heures 30
 Les lundis 24 septembre
 1 - 15 - 22 - 29 octobre
 5 - 12 - 19 - 26 novembre
 3 - 10 - 17 décembre

L'OBJET

Améliorer le français écrit dans le domaine de la correspondance.

Rendre plus facile la rédaction de lettres, de rapports, de communiqués.

La maîtrise d'une langue ne se limite pas aux connaissances grammaticales; ces règles sont essentielles à une communication écrite claire, mais il faut aussi pouvoir jouer avec les différents niveaux de langue, posséder un vocabulaire précis, connaître l'étendue des mots, les différentes structures de phrases.



Claude Parant

LEADERSHIP ET COMMUNICATION

HORAIRE

Jeudi le 22 novembre
 de 19 heures à 22 heures
 Vendredi le 23 novembre
 de 9 heures à 21 heures 30
 Samedi le 24 novembre
 de 9 heures à 17 heures
 Le cout des repas n'est pas inclus

LES OBJECTIFS

L'expérience vécue lors de ce stage aide chaque participant, selon le cas, à répondre à plusieurs questions qu'il se pose sans doute souvent :

- comment appliquer les changements ?
- que dois-je changer chez moi avant de changer les autres ?
- comment faire face à la résistance au changement ?



Denis Deslongchamps

LA GESTION DES DOSSIERS

HORAIRE

De 19 heures à 21 heures 30
 Les jeudis 27 septembre
 4 - 11 - 18 - 25 octobre
 1 - 8 - 15 - 22 - 29 novembre
 6 - 13 décembre

L'OBJET

Dans le monde où nous vivons, surtout dans le milieu des affaires, qui n'est pas aux prises avec de l'information contenue dans des dossiers ? Les problèmes qui en découlent sont multiples : masse trop grande de dossiers, difficultés dans l'obtention d'information, coûts importants engagés dans l'équipement de conservation de documents... etc.

Le but premier de ce cours est de vous faire connaître les techniques les plus récentes d'organisation des dossiers et de vous permettre par l'étude de cas concrets d'en faire l'application immédiate dans votre milieu de travail.

Le cabotage et notre marine marchande

A la suite de sa position exprimée au mois de juin dernier (voir Commerce Montréal du 22 juin), la Chambre a reçu de nombreuses lettres d'appui. Voici entre autre, les lettres de monsieur Pierre Camu, administrateur des transports par eau au Canada, et de monsieur Gérard Filion, président de Marine Industrie Limitée.

De Pierre Camu

"Je vous remercie pour l'envoi d'une copie de la lettre que votre président, monsieur Bernard Côté, a adressée le 20 juin dernier au ministre des Transports au sujet du projet de loi modifiant la loi de la marine marchande.

"Notre ministre est en effet intéressé par les recommandations du rapport Darling et vous pouvez être assuré, dès qu'il le pourra, qu'il procédera à l'implantation des recommandations de base dont celle de restreindre le trafic côtier entre ports canadiens à des navires canadiens."

De Gérard Filion

"Je te remercie d'avoir eu la délicate pensée de m'adresser une copie de la lettre envoyée au ministre Jean Marchand par la Chambre de commerce au sujet du Bill C-157. Je suis en parfait accord avec la position prise par la Chambre de commerce. Le Canada se conduit en matière de cabotage comme un pays sous-développé, qui a absolument besoin du service de navires étrangers pour faire le transport de ses marchandises d'un port à l'autre.

"Etant donné que nous sommes voisins des Etats-Unis, la seule attitude à prendre, c'est d'imiter nos voisins qui réservent le transport côtier à des navires construits aux Etats-Unis, possédés par des compagnies dont au moins 75% du capital est détenu par des actionnaires américains."



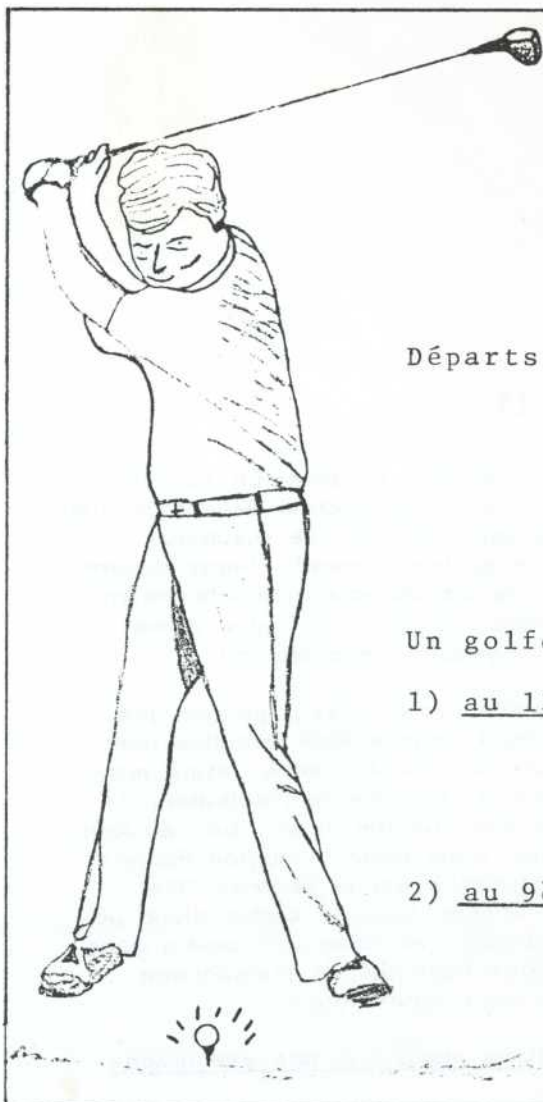
Le comité "Sports et divertissements"

Monsieur Maurice Myrand (photo ci-contre), directeur général adjoint du Trust Général du Canada, est le président du comité "Sports et divertissements" pour l'exercice 1973-1974. Au cours de l'exercice, le comité vous invitera à assister ensemble à certains événements sportifs importants de la Métropole. Dans l'immediat, le comité vous invite à la partie de golf de la Chambre, qu'il a organisée à Lachute pour le jeudi, 23 août (voir détails à la page 7).

*de Grandpré, Colas, Deschênes,
Godin & Lapointe
- Avocats -
2501, Tour de la Bourse
Place Victoria, C.P. 108
Montréal 115. Tél.: 878-4311*

ESPACE PUBLICITAIRE
A LOUER

Téléphonez à: Pierre Boucher
866-2861



DERNIERE CHANCE

de vous inscrire au

25^{ème} TOURNOI de GOLF

à Lachute

le jeudi, 23 août 1973

Départs entre 8h30 et 11h30 sur les 1er et 10^{ème} trous

- Pour le tournoi et le dîner: \$19.

- Pour le dîner seulement: \$10.



"TROU D'UN COUP"

Un golfeur qui réussira un trou d'un coup, gagnera:

1) au 13^{ème}: a) 2 billets Montréal-Lisbonne par CP Air

et

b) \$500. en argent, du TRUST GENERAL
DU CANADA

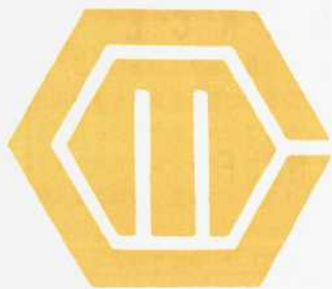
2) au 9^{ème}: une Chevelle 1973 par Lalonde Chevrolet
Oldsmobile Ltée (de Laval) et Lionel E.
Lalongé Inc. Courtiers d'assurances
agrés (de Montréal).

Inscription et renseignements:
Manon Lafrance-Fournier - 866-2861

Nos remerciements

Le président et les membres du comité "Sports et Divertissements" désirent exprimer leur gratitude aux entreprises suivantes pour leur générosité à l'occasion du tournoi de golf.

Dominion Textile - Pepsi-Cola Limitée - Canada Dactylographe - BP Canada Ltée - Les Pharmacies Universelles - Cie Générale Electrique du Canada - Provigo Inc. - Clarke Traffic Services Ltd - Canada Dry Ltd - Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal - G. Lebeau Ltée - Canadien National - Gulf Oil Canada Ltd - Biscuits David - Geoffrion, Robert & Gélinas Inc. - Thérien Frères (1960) Ltée - Radiomutuel - Les Entreprises P.H. Desrosiers Ltée - Aluminium du Canada - Lalonde, Girouard, Letendre & Associés - Coca Cola Ltée - Cassidy Ltée - UAP Inc. - Cott Beverage (Canada) Ltd - Photographie L. Charpentier - Montréal Matin - Sélection du Reader's Digest - Shell Canada Ltd - Payette Radio Ltd - The Robert Mitchell Co. Ltd - Wabasso Ltée - Fiduciaires de la Cité et du District de Montréal Ltée - Alitalia - Sambo Inc. - Banque de Commerce Canadienne Impériale - Hôtel Sheraton Mont-Royal - Laura Secord Candy Shops Ltd - Les Produits Impérial Tobacco Ltée - Texaco Canada Ltd - Hudon & Orsali Ltée - Cliche & Associés Limitée - Croteau & Associés - Allard Fur Studio - Les Coopérants, Cie Mutuelle d'Assurance-vie - Caisse Populaire St-Jacques - La Sauvegarde - Crédit Foncier Franco-Canadien - Hébert Lumber Ltée - Maison Bounadère -



DEPARTMENT PERIODIQUES
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
1200 RUE ST-DENIS
MONTREAL 128 P.Q.



Commerce Montreal
La Maison du Commerce
1080, côte du Beaver Hall
Montreal 128 Tel 866 2861

Le transport en commun (suite de la page 1)

ce territoire et le reste de la région urbanisée, ni entre la CTCUM et les autres organismes qui s'occupent du transport des personnes par des modes divers.

On sait d'expérience que les comités de consultation ou de coordination ne sont pas efficaces pour diriger un réseau complexe dans une région où existent plusieurs juridictions.

Pour assurer à la population des différents secteurs de la région métropolitaine les modes de transport en commun que les circonstances imposent, un seul organisme ayant autorité sur tout le transport en commun dans la région nous paraît la seule formule viable. Un tel organisme devrait être créé par le gouvernement provincial sous la forme d'une régie autonome relevant directement du ministre des Transports.

Le territoire sur lequel cet organisme aurait juridiction engloberait l'ensemble de la région métropolitaine tel qu'établi pour le recensement fédéral de 1971. Enfin, il y aurait lieu également d'intégrer à ce territoire ce qu'il est convenu d'appeler les villes satellites de la région administrative, afin de faciliter les communications entre ces villes et la métropole.

Les parcs de stationnement: un outil de planification

La Chambre considère que l'exploitation des autos-parcs en relation avec le réseau de transport en commun ne doit pas être seulement une source complémentaire de revenus pour la CTCUM. Elle doit surtout faire partie d'une politique d'ensemble du transport en commun.

Le comité d'analyse propose justement (proposition no 80): "la Communauté soit autorisée à acquérir et à exploiter des autos-parcs en relation avec son réseau de transport". Il écrit encore: nous devons

"étendre le transport en commun aux endroits qui ne sont pas encore desservis mais où, par exemple, un service d'autobus express pourrait fonctionner". Nous devons "aussi nous servir du stationnement comme outil de planification dans le cadre d'une politique de transport en commun".

Dans cette perspective, les terrains de stationnement doivent être installés non seulement aux abords du métro, mais aussi à tout endroit qui favorisera l'utilisation du transport en commun par train, par autobus ou par métro, dans toute la région économique dont Montréal est le centre. "Cet outil de planification dans le cadre d'une politique de transport en commun" devra donc être placé sous l'autorité de l'organisme régional que nous souhaitons.

Des subventions plutôt que des exemptions de taxes

L'exemption de taxes proposée par la CTCUM est une formule de subventions camouflées à laquelle s'oppose la Chambre. Le désavantage de ce genre de subventions est qu'elles ne sont pas calculées en tenant compte des coûts encourus et des services rendus, et qu'elles ne sont pas ajustables d'une année à l'autre selon les besoins réels. De façon générale, la politique des exemptions de taxes nous a toujours paru une façon injuste de favoriser le développement des entreprises d'Etat. Elle fausse les données sur les revenus et les dépenses réels des entreprises, et elle rend difficile, sinon impossible, les comparaisons nécessaires à l'analyse économique. Si les gouvernements fédéral et provincial croient qu'il y a lieu de contribuer financièrement au développement d'une entreprise publique, ils doivent le faire directement par des subventions ajustées aux besoins connus. D'ailleurs, la Chambre considère de telles subventions comme normales, au même titre que les subventions aux automobiles sous forme de construction d'autoroutes.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE
14 AOÛT 1973
DU QUEBEC